# Sepères PROPE

# ALSACE

Nº 11 MARS 2016

Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues



Chère Consœur, Cher Confrère,

Tout d'abord je tiens à vous exprimer au nom de tous les membres du CROPP Alsace ainsi que de M<sup>me</sup> N. Pala, notre secrétaire, une excellente santé, une belle réussite professionnelle et familiale pour cette nouvelle année 2016, laquelle s'annonce prometteuse.

Suite aux dernières élections, les différentes commissions ont été recomposées et les membres assesseurs à la Chambre disciplinaire de première instance élus.

Tout en continuant les missions ordinales classiques:

- Inscription au tableau de l'Ordre;
- · Accueil des jeunes diplômés et serment devant leurs pairs;
- Cessation d'activité;
- Contrat de remplacement ou d'association, etc.;
- Cabinets secondaires et toutes les démarches juridiques qui en découlent, une nouvelle mission appelée « Démarche qualité et sécurité des cabinets et soins » et qui a été mise en place par le CNOPP. Pour notre région, notre consœur, Fabienne GOEPP KREYENBUHL, a accepté d'être la correspondante qualité. Nous lui souhaitant plus de satisfactions que de désagréments dans cette nouvelle mission.

Le secrétariat donc M<sup>me</sup> N. Pala est toujours à votre disposition le jeudi et vendredi pour répondre à vos demandes.

Bien confraternellement.

Jacques BIRGY Président

#### <sup>1</sup> Éditorial

2 Démarche Qualité et Sécurité : Engagezvous dans le processus d'accompagnement personnalisé par la Correspondante Qualité de votre région!

#### 3 Agenda

4 Compte de résultat / Mouvements du Tableau / Élections

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES

48, rue du Vieux Marché aux Vins 67 000 STRASBOURG Tél. 03 88 23 07 36 contact@alsace.cropp.fr

# Permanences et accueil

**Jeudi-Vendredi** 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00

Éditeur : CROPP Alsace Directeur de la publication :

CROPP Alsace Rédactrice : Nejla Pala Tirage : 300 exemplaires

## Démarche Qualité et Sécurité Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par la Correspondante Qualité de votre région!

Où en êtes-vous dans vos pratiques relevant de la Qualité et de la Sécurité au sein de votre cabinet? Pour vous aider à faire le point et vous accompagner dans l'amélioration quotidienne de votre exercice, l'Ordre national des pédicures-podologues met en œuvre depuis plus d'un an la Démarche Qualité et Sécurité des cabinets et des soins. Aujourd'hui, votre Conseil régional vous propose de vous intégrer dans cette démarche et de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'une Correspondante Qualité de votre région (découvrez votre correspondante ci-contre). En évaluant les points forts et les opportunités d'amélioration, ce processus vise à optimiser autant la sécurité du patient que la vôtre et la qualité de l'environnement des soins.

#### LES 8 THÈMES D'ÉVALUATION DU QUESTIONNAIRE DÉMARCHE QUALITÉ

- Les locaux
- Les contrats prestataires
- L'espace de soins/ consultation
  - Les dossiers médicaux
- La pré désinfection et la stérilisation
  - L'affichage
  - Le praticien
  - La sécurité

#### À partir du 15 avril 2016, vous êtes invité(e) à compléter le Questionnaire Qualité en activant le lien reçu par e-mail.

- > Si vous n'avez pas reçu l'e-mail d'invitation ou si vous ne disposez pas d'adresse de courrier électronique, prenez contact avec votre CROPP pour transmettre votre adresse mail ou connectez-vous directement à la rubrique « Démarche Qualité » du site de votre CROPP accessible via www.onpp.fr. Vous aurez ainsi accès au questionnaire en ligne.
- > Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner le Questionnaire, vous pouvez être aidé par votre Correspondante Qualité. Ses coordonnées de contact sont indiquées dans la présentation ci-contre.

#### L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST QUOI?

#### Ce n'est pas:

- Une contrainte
- Une ingérence, un contrôle de vos approches et techniques vis-à-vis de votre cœur de métier
- Un processus normatif ouvrant sur d'éventuelles sanctions

#### C'est:

- Une opportunité
- Un engagement personnel volontaire accompagné par un pair formé
- Un accompagnement indépendant garanti par une Charte ordinale
- Un engagement de confidentialité de la correspondante qualité

#### QUELLES SONT LES ÉTAPES?

- **À partir du 15 avril 2016 :** vous complétez le Questionnaire Démarche Qualité en vous connectant à l'aide du lien qui vous a été adressé par e-mail ou en allant directement sur le site internet de votre CROPP.
- Il faut 10 à 15 minutes seulement pour renseigner l'ensemble du questionnaire : n'attendez pas! Vous serez les premiers à être contactés par votre Correspondante Qualité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Ine fois le questionnaire complété et validé, la Correspondante Qualité l'analyse et prend contact avec vous pour vous restituer son évaluation, faire le bilan de vos points forts et vous proposer, si besoin, une méthodologie s'appuyant sur des références concernant les éléments à améliorer. Vous décidez ensemble des priorités à mettre en œuvre, du calendrier de réalisation qui vous convient pour définir les objectifs à réaliser.
- Durant tout le processus, vous pourrez échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur le bénéfice acquis. Mais sachez que cette « culture qualité » vous servira tout au long de votre carrière professionnelle.

#### LA CHARTE ÉTHIQUE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÉMARCHE QUALITÉ

> Le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est une initiative mise en œuvre par le Conseil national de l'Ordre des pédicurespodologues et déployée localement par les Conseils régionaux de l'Ordre. Loin de toute tentative de contrôle de l'exercice proprement dit des professionnels, la Démarche Qualité est un processus vertueux mis à la disposition des professionnels pour vous aider à évaluer vos pratiques, identifier les éléments à améliorer et trouver les movens de mise en œuvre de ces améliorations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour garantir les professionnels contre toute sanction liée à la mise en évidence, au cours de l'évaluation, de points litigieux, le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est assorti d'une Charte ordinale engageant l'Ordre national, les Conseils régionaux et les Correspondants Qualité. Cette charte s'appuie notamment sur un engagement de confidentialité et de secret professionnel du Correspondant Qualité, seul intervenant amené à avoir connaissance des réponses personnalisées fournies par le questionnaire. Par cette Charte, il s'engage professionnellement et déontologiquement à ce qu'aucune information personnalisée ne soit transmise aux instances ordinales régionales et nationales. Cet engagement vaut également lorsque le Correspondant Qualité exerce lui-même des responsabilités au sein de ces instances.

La Charte ordinale pour le Processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est consultable sur le site Internet de l'ONPP. www.onpp.fr

#### QUI EST LA CORRESPONDANTE QUALITÉ?

- Une élue ordinal, engagée, non contrainte, cooptée et proposée par son CROPP au groupe de pilotage du CNOPP.
- Une professionnelle identifiable par les professionnels de sa région : elle fait l'objet d'une présentation physique (photo) dans le bulletin régional complétée par un texte précisant son rôle, son action et sa mission dans la mise en œuvre de la démarche.
- Une facilitatrice formée à une approche et à une méthodologie standard pour aborder la démarche qualité d'une même voix sur tout le territoire.

- Porteuse d'un message ordinal, identique dans toutes les régions, fondé sur les textes règlementaires, la législation et notamment le Code de déontologie.
- Ni une experte, ni « une madame Je sais tout », elle est une consœur disponible pour vous guider.
- Elle installe une relation de confiance en étant motivante, persuasive et convaincante. Tout rapport de dominant à dominé est exclu.
- Elle est impliquée et déterminée dans son rôle de correspondante.
- Enfin, elle sait parfaitement qu'elle est soumise à un devoir de réserve : le secret professionnel.



# VOTRE CORRESPONDANTE QUALITÉ Fabienne GOEPP KREYENBUHL cqualite.alsace@gmail.com

04/09/2015

#### AGENDA 2015

21/01/2015 Rencontre interrégionale à Dijon 06/03/2015 Réunion de conseil n°1 06/03/2015 Réunion de bureau 20/03/2015 Conférence des présidents 28/03/2015 Conciliation 22/05/2015 Réunion de conseil n°2 22/05/2015 Elections ordinales régionales 03/07/2015 Réunion de conseil n°3 04/09/2015 Réunion de bureau 04/09/2015 Réunion de conseil n°4

Prestation de serment 04/09/2015 Élection de la CDPI 22/09/2015 **CLIOR** 08/10/2015 Réunion à la Préfecture de Strasbourg 27/11/2015 Journée de formation au CNOPP Paris 09/12/2015 Audience de la CDPI au TA de Strasbourg 11/12/2015 Réunion de bureau 11/12/2015 Réunion de conseil n°5 11/12/2015 Prestation de serment

## Élections régionales 2015

#### 22 MAI 2015 MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL

Membres titulaires M<sup>r</sup>STEIMER François

M<sup>me</sup> SPITZ Agnès

Membres suppléants

M<sup>r</sup> WASSLER Paul M<sup>me</sup> GOEPP-KREYENBUHL Fabienne

#### **COMPOSITION DU BUREAU**

Jacques BIRGY (président)
François STEIMER (vice-président)
Agnès SPITZ (trésorière)
Yolande GUIGANTI (secrétaire)

#### **FORMATION RESTREINTE**

Paul WASSLER • François STEIMER Agnès SPITZ

#### **COMMISSIONS PERMANENTES**

Commission de Conciliation Yolande GUIGANTI • Jacques BIRGY Fabienne GOEPP-KREYENBUHL (Rapporteur)

Commission des dérogations Yolande GUIGANTI • Paul WASSLER François STEIMER (Rapporteur)

#### **COMMISSIONS FACULTATIVES**

Commission de solidarité

Fabienne GOEPP-KREYENBUHL Agnès SPITZ • Paul WASSLER

Commission des jeunes diplômés

Agnès SPITZ • François STEIMER Yolande GUIGANTI

# 4 SEPTEMBRE 2015 RENOUVELLEMENT PARTIEL CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Membres titulaires SPITZ Agnès et WASSLER Paul Membres suppléants

STEIMER François et poste vacant

#### SECTION DES AFFAIRES SOCIALES (SAS)

Assesseurs titulaires

Assesseurs suppléants

Jacques BIRGY Yolande GUIGANTI Agnès SPITZ

François STEIMER

Fabienne KREYENBUHL Paul WASSLER

# **COMPTE DE RÉSULTAT** du 01/01/2014 au 31/12/2014

Recettes	En euros	En%
Subventions et quotités ONPP	55 030,00€	90,06%
Facturation ONPP, produits financiers	6 072,00€	9,94%
Total	61 102,00€	100 %
Dépenses	En euros	
Achats ONPP	393,00€	0,54%
Électricité et gaz	207,00€	0,29 %
Fournitures d'entretien et petits équipements, fournitures de bure	au 747,00€	1,03 %
Locations et charges immobilières, taxe foncière et locations diverses	10 880,00€	15,05%
Nettoyage local	768,00€	1,06 %
Frais postaux et de télécommunication	1168,00€	1,62 %
Indemnités et frais de mission et déplacements des conseillers (bureau, conseil, conciliation, etc.)	21544,00€	29,80 %
Rémunération du personnel, charges sociales, taxes et cotisations	33 629,00 €	46,52%
Dotations aux amortissements, impôts et charges exceptionnelles	2800,00€	3,87%
Divers (frais bancaires, honoraires)	148,00€	0,20 %
Total	72 284,00€	100 %
Résultat	-11 182,00€	

#### **MOUVEMENTS DU TABLEAU**

### au 12/12/2015

**Inscriptions 2015** 

III30I IPCIOII3 E0				
Nom		Département		
AVOT	TIPHAINE	67	STRASBOURG	
BACQUET	AURORE	67	LINGOLSHEIM	
BARRETEAU	ANAÏS	67	STRASBOURG	
<b>BLANC DU COLLET</b>	ALEXIA	67	STRASBOURG	
CHAVENT	NICOLAS	68	RIEDISHEIM	
COOLSAET	LAETITIA	67	GAMBSHEIM	
D ARRIPE	THOMAS	67	WISSEMBOURG	
DELATTRE	MATHILDE	68	FERRETTE	
DESCHAMPS	HUGO	68	HUNINGUE	
DESOBRY	CHARLOTTE	67	STRASBOURG	
DUCHEMIN	SABRINA	67	STRASBOURG	
GERMAIN	ALISSA	67	WISSEMBOURG	
JARLOT	LAURE	67	SELESTAT	
LEBON	CELINE	68	WALDIGHOFFEN	
MARCHAND	LUCILE	68	ISSENHEIM	
NAVARRO	JEAN BAPTIST	E 67	LA WALCK	
NOUVELLON	MARION	67	STRASBOURG	
PLUVINAGE	STEPHANE	68	CERNAY	
POTIN	MARIE	67	STRASBOURG	

#### Cessation définitive d'activités 2015

Nom						
LACAUSTE	VERONIQUE	67	STRASBOURG			
WAHL	MARIE	67	STRASBOURG			
WASSLER	PAUL	67	WISSEMBOURG			
OBSER	FRANCOIS	67	STRASBOURG			
DAHLEM LOELIGER	MARTINE	68	BRUNSTATT			
ARON	DANIFI	67	LINGOL SHFIM			

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom Dép			CROPP
BONNEAU	THIBAULT	68	COLMAR	CENTRE
GAIROT	MARIANNE	68	COLMAR	AQUITAINE